



VILLE DE BALMA

Séance du Conseil Municipal

en date du lundi 12 mai 2014 – 18 H 30

- Date de la convocation _____ **6 mai 2014**
 - Lieu de la réunion _____ **Hôtel de Ville**
 - Président _____ **Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire**
 - Secrétaire de séance _____ **Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA,
Conseiller Municipal**
-

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 1. Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES | 14. Monsieur Stephan LA ROCCA |
| 2. Madame Sophie LAMANT | 15. Madame Myriam ADDI-DUPUY |
| 3. Monsieur Michel BASELGA | 16. Madame Anne MASSOL |
| 4. Madame Véronique RODRIGUEZ | 17. Monsieur Bernard GODARD |
| 5. Monsieur Jean-Jacques CAPELLI | 18. Madame Lydie LENOBLE |
| 6. Madame Corinne RIGOLE | 19. Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA |
| 7. Madame Valérie FLORENT | 20. Monsieur Jean AIPAR |
| 8. Monsieur Henri VIDAL | 21. Monsieur Alain FILLOLA |
| 9. Monsieur François GINESTE | 22. Monsieur Laurent MERIC |
| 10. Monsieur Fabien LEMAGNER | 23. Madame Christine BARBIER |
| 11. Madame Florence DUTERNE | 24. Madame Marie TANIS |
| 12. Monsieur Olivier GOURICHON | 25. Monsieur Jean-Pierre LORRE |
| 13. Monsieur Marc VERNEY | 26. Madame Mathilde PREVEL |

Étaient excusés :

- | | |
|----------------------------------|--|
| 1. Monsieur Pierre-André POIRIER | Procuration à Monsieur Fabien LEMAGNER |
| 2. Madame Fabienne DARBIN-LANGE | Procuration à Monsieur Marc VERNEY |
| 3. Madame Virginie NOWAK | Procuration à Madame Sophie LAMANT |
| 4. Madame Marguerite BATUT | Procuration à Madame Anne MASSOL |
| 5. Madame Nicole TOURTEL | Procuration à Monsieur Jean AIPAR |
| 6. Madame Thérèse PICHON | Procuration à Madame Christine BARBIER |
| 7. Monsieur Marcel GUIDERDONI | Procuration à Monsieur Alain FILLOLA |

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Mesdames et Messieurs bonsoir, je déclare ouverte la séance du Conseil Municipal et je propose à Monsieur AMINE-MOTILVA de bien vouloir être notre secrétaire de séance.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA

Bien sûr Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Et de procéder à l'appel nominal des élus s'il vous plait.

➤ **Appel effectué par Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA**

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je vous propose aujourd'hui cinq points à l'ordre du jour. Tout d'abord des délibérations qui sont liées à la scolarité et aux accueils de loisirs sans hébergement. Ensuite, deux points qui sont liés à des commissions municipales et qui consistent donc à organiser notre fonctionnement municipal. Je vous propose de commencer par les modifications du secteur scolaire lié à l'ouverture du groupe José Cabanis. La parole est à Madame LAMANT.

1. Modification du secteur scolaire lié à l'ouverture du groupe scolaire José CABANIS

Sophie LAMANT

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L 212-7 du code de l'éducation, Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer le ressort géographique de chaque école de la commune. Afin de prendre en compte l'ouverture du groupe José Cabanis, Monsieur le Maire propose de modifier l'affectation des rues dont les noms suivent : pour les rues qui étaient affectées au secteur du groupe Marie Laurencin, il y a le quartier du Bicentenaire avec l'avenue du Bicentenaire, la rue de la convention, la rue des droits de l'homme, la rue des Etats-Généraux, la rue de Jemmapes, du jeu de paume, rouget de Lisle, passage du 14 juillet, rue de la République et de Valmy. Dans le quartier Balma Gramont : rue de Gauré, rue de Lavour, rue de la pépinière. Pour les rues qui étaient affectées au groupe scolaire Gaston Bonheur jusqu'à présent, il y a le quartier Balma Gramont avec la rue André Citroën, rue des Frères Peugeot, l'avenue Prat Gimont, rue Louis Renault, rue de la tuilerie, avenue Georges Pompidou. Ces changements seront effectifs à compter de la rentrée scolaire sous réserve de l'ouverture du groupe scolaire José Cabanis.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Il s'agit de recentrer les enfants sur le groupe scolaire José Cabanis. Ce sont les quartiers principaux qui sont adjacents à ce groupe scolaire. Vous l'avez compris, le quartier du Bicentenaire avec les rues qui sont situées à proximité, la route de Lavour, rue de la pépinière et route de Gauré puis ensuite, tout le quartier Vidailhan. Avez-vous des observations ? Madame Barbier ?

Christine BARBIER

Tout d'abord, il me semble manquer des rues dans cette liste, notamment les rues du Luan, Hubert, Bulliard, Michaux, Ventena, Galilée, Vidailhan, Césalpin, Vaillant, Colette, Bégon, Pagnol, Giono, Genevois, Moron, Charbrol et Grac ; ce qui fait quand même 17 rues... tout le quartier de Vidailhan, ce sont toutes les rues du quartier de Vidailhan...

Sophie LAMANT

Elle a référencé les rues dont les enfants allaient déjà dans les écoles cette année. Évidemment, ça comprend tout le quartier Vidailhan

Christine BARBIER

Il y a déjà des enfants scolarisés à Marie Laurencin et Gaston Bonheur.

Sophie LAMANT

C'est ce que je disais

Christine BARBIER

Dans la rue du Luan ?

Sophie LAMANT

Ce sont des gens qui habitent à Vidailhan depuis bien plus d'une année, bien sûr ces rues sont prises en compte

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Vous avez compris, c'est tout le quartier Gramont-Vidailhan. Les services ont noté ces rues mais nous les ferons corriger. C'est évident. Il s'agit de l'ensemble du quartier Vidailhan. Nous inciterons les parents qui aujourd'hui sont un peu réfractaires à aller dans ce nouveau groupe scolaire parce qu'ils sont bien à Gaston Bonheur. Il y a une habitude qui s'est instaurée. Il y a une crainte des parents de voir leurs enfants migrer vers le groupe José Cabanis. Pour les inciter à inscrire leurs enfants à José Cabanis, nous organisons une journée « portes ouvertes » où ils pourront découvrir le groupe scolaire, aux alentours du mois de juillet. Nous attendons que les travaux aient un peu plus avancé pour que l'établissement soit plus présentable. Il est évident que notre intérêt est d'avoir un maximum d'enfants qui seront à José Cabanis pour pouvoir obtenir l'ouverture des classes, mais les choses ne sont pas simples.

Christine BARBIER

Donc, pour le deuxième point ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Monsieur Pascal DURAND, Directeur Général des services, va vous donner une précision quant à la question que vous vous posez.

Pascal DURAND

Une délibération précédente avait été prise en 2012 concernant déjà la définition des rues. Les enfants des habitants de ces rues que vous avez citées étaient affectées à José Cabanis. Il s'agit uniquement de modifier les deux groupes scolaires Marie Laurencin et Gaston Bonheur.

Alain FILLOLA

Il n'y a aucun problème Monsieur le Maire, il s'agit simplement d'avoir une délibération qui va durer dans le temps et donc elle doit être complète, nous vous demandons simplement qu'elle soit complétée par le nom des rues existantes de telle façon qu'il n'y ait pas d'ambiguïté lorsqu'il y aura des affectations.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

La réponse, vous l'avez de la part du Directeur Général des services c'est-à-dire que pour les autres rues, il y avait déjà une délibération précédente. C'est une actualisation des rues qui n'étaient pas prises dans la délibération que nous avons voté précédemment.

Alain FILLOLA

Monsieur le Directeur Général des Services se trompe. Il ne s'agit pas d'actualiser la délibération de 2012, il s'agit de prendre une nouvelle délibération qui fixe le périmètre du groupe scolaire Cabanis et elle doit donc être complète.

Sophie LAMANT

Nous le modifierons, il n'y a pas de souci. C'est bien sûr tout le quartier Vidailhan qui sera sur ce groupe scolaire.

Christine BARBIER

La deuxième question que nous souhaitons poser : qu'en est-il des enfants qui sont déjà scolarisés à Gaston Bonheur et Marie Laurencin ? Les familles ont-elles le choix d'aller à Jose Cabanis ou non ?

Sophie LAMANT

Oui elles ont le choix, c'est au cas par cas. Les personnes qui veulent mettre les enfants à José Cabanis iront à José Cabanis et nous les inciterons car c'est agréable d'avoir une école à côté de son habitation. Donc, bien sûr il y aura le choix.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? **C'est à approuvé à l'unanimité.** Je vous remercie
Toujours concernant la scolarité, la modification de l'horaire de fermeture des accueils périscolaire.
Madame LAMANT.

2. Modification des horaires de fermeture des accueils périscolaires

Sophie LAMANT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'heure de fermeture des accueils périscolaire de 19 heures à 18 h 30 à compter du 1^{er} septembre 2014. Cette proposition qui s'appliquera également au groupe scolaire José Cabanis fait suite à une analyse des effectifs d'enfants présents dans les écoles de 18 h 30 à 19 h. Elle s'inscrit également dans une démarche d'harmonisation des horaires de l'ensemble des services enfance et jeunesse de la commune, crèches et accueil de loisirs. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment de conclure un avenant avec l'Association de la Vie Scolaire Balmanaise en charge de la gestion du temps périscolaire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Avez-vous des questions ou des remarques ? Mme TANIS ?

Marie TANIS

La remarque est qu'il y a une diminution de l'offre de services en fermant à 18 h 30 que ce soit d'ailleurs pour le point 2 ou le point 3 puisque, pour les accueils de loisirs sans hébergement c'est la même disposition que vous souhaitez prendre. Il est évident que pour certaines familles, même si elles sont peu nombreuses, cela représente une diminution de l'offre de services. Une autre question que nous voulions vous poser par rapport à cette diminution de l'offre : y aura-t-il une baisse des tarifs ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Ce n'est pas prévu Madame TANIS. Cette modification de l'heure de fermeture des accueils périscolaire avait été réfléchi depuis quelques temps en amont par les services avant même que nous soyons aux responsabilités parce qu'en réalité, sur la dernière demi-heure, il y a très peu d'enfants qui sont scolarisés : 8 dans les 10 premières minutes et cela tombe à 4 ensuite. Il y a des problèmes d'organisation pour l'entretien des bâtiments avec le personnel, et donc cette décision a été prise. On peut considérer que c'est une diminution de la qualité du service. En tout cas, c'est une décision qui a été concertée et réfléchi et tout le monde est d'accord sur le principe. Il y a une harmonisation avec les autres communes de la communauté urbaine. Vous savez qu'à Balma il y a un certain nombre de dérogations qui sont demandées parce que, justement, le temps périscolaire se terminait à 19 H. De nombreuses communes autour de Balma sollicitaient la commune et il était difficile pour la ville de refuser ces dérogations. Aujourd'hui nous sommes uniformisés avec les communes de la Métropole. C'est une chose logique et nous sommes aussi uniformisés avec les horaires de la crèche. Quant aux tarifs, ce n'est pas d'actualité, ce qui est peut-être d'actualité c'est de réfléchir avec l'association de la vie scolaire balmanaise, à la façon dont nous sensibilisons les parents à récupérer leurs enfants à l'heure parce qu'il y a souvent un débordement qui se fait au détriment de l'AVSB. Nous avons organisé quelques réunions de travail pour essayer de trouver des solutions. Il y a un certain nombre d'animateurs qui sont « à cheval » sur d'autres communes et sur plusieurs animations notamment le mercredi avec une activité dans d'autres centres de loisirs. Nous avons réfléchi à la façon dont on va faire en sorte que ce règlement soit respecté jusqu'à 18 h 30 avant de penser tout de suite à une diminution des tarifs. Les tarifs de l'accueil périscolaire ne sont pas particulièrement élevés par rapport à ce qui se fait dans les autres communes. Pour l'instant il n'y a pas lieu de les toucher et peut-être

que, lorsque nous étudierons la tarification globale sur la commune, nous serons amenés à les modifier. Monsieur FILLOLA.

Alain FILLOLA

Oui Monsieur le Maire, je n'ai pas très bien compris votre argumentation concernant les autres communes qui nous sollicitent par rapport à l'horaire d'ouverture. Pouvez-vous préciser vos propos ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Sophie LAMANT.

Sophie LAMANT

Le service nous a informé que des familles d'autres communes étaient intéressées pour venir sur Balma parce que nous avons un temps d'ouverture plus important que la commune où ils habitaient.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Il y a des demandes de dérogations d'habitants qui sont sur Toulouse ou d'autres communes périphériques et qui demandent à inscrire leurs enfants à Balma pour cette raison.

Alain FILLOLA

C'est une demande nouvelle. Je n'en n'ai pas le souvenir...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Ah non...

Alain FILLOLA

Je n'ai pas le souvenir d'avoir eu des demandes d'inscription d'enfants des communes voisines tout simplement parce que l'accueil périscolaire allait jusqu'à 19 H. En général, les demandes qui viennent des communes voisines émanent de familles qui travaillent sur Balma ou n'ont pas d'écoles dans leurs communes. Je pense à Pin-Balma par exemple. Ca ne me paraît pas l'argument majeur.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Ce n'est pas la principale argumentation.

Alain FILLOLA

Ce n'est pas la principale, on est bien d'accord.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Mais je ne sais pas combien il y en a ; je ne connais pas les dossiers au cas par cas, mais c'est ceci est remonté de la chef du service qui est quelqu'un de sérieux. Je ne pense qu'elle ait inventé le propos et l'argument. Mais il y a un certain nombre de familles qui demandent cette dérogation et qui font état en tout cas de cette spécificité pour motiver leurs demandes de dérogations.

Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

Nous notons les votes contre de l'opposition. **C'est approuvé à la majorité avec 8 voix contre.** Je vous remercie.

3. Modification des horaires de fermeture des Accueils de Loisirs (ALSH)

Sophie LAMANT

Dans la continuité, dans la logique et en cohérence avec la délibération relative à l'horaire de fermeture des écoles, nous proposons au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement afin de modifier les horaires de fermeture de 19 h à 18 h 30 à compter du 1^{er} septembre 2014.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

C'est une décision qui découle logiquement de la précédente, avez-vous des questions ?

Marie TANIS

Excusez-moi Madame LAMANT, j'y reviens mais sur une semaine d'accueil de loisirs, si vous enlevez une demi-heure par jour en accueil de loisirs, c'est quand même conséquent sur une semaine. Donc là aussi, permettez-moi d'insister sur la baisse de la tarification à l'intention des familles. On ne peut pas argumenter sur les communes avoisinantes. Nous sommes quand même indépendants du rythme scolaire et du temps scolaire. C'était un service de plus qui était rendu à la population. C'est vrai qu'en accueil de loisirs, 19 heures, c'était un atout de l'offre qui était proposée par Balma.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je ne sais pas si ce que vous soulevez avait été envisagé par la majorité qui était conduite par Monsieur FILLOLA, mais cette décision était déjà envisagée par l'équipe municipale précédente. C'est un dossier qui est à l'étude depuis un certain temps. Pour l'instant, il est vrai Madame TANIS que cela fait une demi-heure de moins chaque jour. C'est aussi dans l'intérêt des enfants et dans l'intérêt également de la commune de prendre cette décision. Je vous demande de l'approuver ou non mais voilà quels sont les arguments que nous avons à vous proposer pour tenter de vous convaincre.

Alain FILLOLA

Vous venez de voter la fermeture des accueils périscolaires à 18 h 30 ; forcément vous allez voter la fermeture de l'ALAE à 18 h 30.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

C'est ce qui découle logiquement de la décision.

Alain FILLOLA

C'est très logique mais ce n'est pas la peine d'invoquer des réflexions qui auraient été menées par l'équipe précédente Monsieur le Maire, il faut prendre ses responsabilités.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Nous les prenons...

Sophie LAMANT

Nous les prenons ...

Alain FILLOLA

Je me permets de vous le dire sur le ton de l'humour simplement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Bien sûr.

Alain FILLOLA

Ce n'est pas la peine d'invoquer je ne sais quelle réflexion qui viendrait de l'équipe précédente en ce qui concerne les fermetures des accueils périscolaires. C'est baisser une qualité de service. Je me rappelle que c'était une position que vous aviez prise.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Sur la crèche.

Alain FILLOLA

Pour la crèche, vous aviez voté contre en disant « c'est une baisse du service ».

Sophie LAMANT

Mais moi j'avais voté pour.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Madame LAMANT avait voté pour.

Alain FILLOLA

Ne me coupez pas la parole. Je vais essayer d'être très bref. Je me rappelle vous aviez une position qui était très claire Monsieur le Maire concernant les crèches et on ne peut pas mettre sur le même

plan la crèche, les centres de loisirs et l'accueil périscolaire car ce n'est pas la même chose. Mais vous avez raison, c'est dans la logique de la délibération précédente. Mais de grâce, épargnez-nous et ne nous mettez pas dans la boucle.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Nous prenons nos responsabilités puisque nous le passons en délibération alors que les services nous disent que c'était envisagé et proposé à l'étude depuis un certain temps. Effectivement, nous prenons aujourd'hui nos responsabilités et quant à la crèche. Effectivement j'avais voté contre, Madame LAMANT avait voté pour, vous aviez voté pour, et aujourd'hui la situation est inversée. La situation change, les prises de position et les postures aussi. Voilà ce que j'ai à vous dire.

Alain FILLOLA

C'est vrai mais nous restons constants par rapport à l'accueil périscolaire et on va le rester ; mais simplement, évitez de trop impliquer les services tout le temps lorsqu'il y a des délibérations un peu compliquées et difficiles. Laissez les services en dehors de nos débats.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Non, c'est parce que les services apportent des arguments qui sont importants et intéressants et issus d'un travail de réflexion. Donc, lorsque l'on prend une décision, on se réfère à ce travail, et là, en l'occurrence, cela nous a aidés. En termes de constance, je crois que la palme revient à Madame LAMANT qui avait voté pour la fermeture à 18 h 30 et qui est pour la fermeture à 18 h 30, comme elle ? l'était pour la crèche.







Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? L'opposition qui vote contre.

C'est approuvé à la majorité avec 8 voix contre. Je vous remercie.

4. Constitution des Commissions municipales

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Le point suivant de l'ordre du jour est la constitution des commissions municipales. Nous avons mis ce dossier à l'ordre du jour au Conseil Municipal précédent. Nous l'avons retiré suite à l'intervention des élus de l'opposition. Il s'agit de créer 8 commissions municipales qui seront composées de 6 membres, vous avez la liste des commissions que je vais citer pour le public :

-  **Commission Enfance, vie scolaire, jeunesse, animation**
-  **Commission Cadre et qualité de vie, travaux et urbanisme**
-  **Commission Action sociale, solidarité, logement, séniors et handicap**
-  **Commission finances, gestion, économies budgétaires vie économique**
-  **Commission marchés**
-  **Commission vie locale, associative et sportive**
-  **Commission environnement, développement durable et transports**
-  **Commission culture**

Ces commissions ont pour vocation d'étudier les points qui passent à l'ordre du jour du Conseil Municipal. C'est ainsi que les points précédents que nous avons évoqués seraient passés pour étude au sein de la commission N° 1 qui est la Commission Enfance, vie scolaire, jeunesse, animation. Vous avez donc la liste des élus qui sont proposés pour siéger au sein de ces commissions. Nous avons étudié la proposition qui nous avait été faite par l'opposition d'intégrer les suppléants : proposition à laquelle j'étais favorable mais qui a été rejetée par la Préfecture. Je pense Monsieur MERIC que vous en avez été informé dans la journée.

Laurent MERIC

J'ai été informé il y a une grosse demi-heure.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Nous avons pressé la Préfecture pour nous faire la réponse écrite, nous n'avons qu'une réponse orale mais nous voulons une réponse écrite. C'est la raison pour laquelle il était important que nous puissions vous la communiquer. Il est proposé de créer :

 **la Commission Enfance, vie scolaire, jeunesse, animation**

- › Sophie LAMANT
- › Fabien LEMAGNER
- › Florence DUTERNE
- › Stephan LA ROCCA
- › Myriam ADDI-DUPUY
- › Marie TANIS

 **la commission Cadre et qualité de vie, travaux, urbanisme**

- › Michel BASELGA
- › Fabienne DARBIN-LANGE
- › Valérie FLORENT
- › Jean AIPAR
- › Lydie LENOBLE
- › Marcel GUIDERDONI

 **la commission Action sociale, solidarité, logement, séniors et handicap**

- › Véronique RODRIGUEZ
- › Olivier GOURICHON
- › Myriam ADDI-DUPUY
- › Florence DUTERNE
- › Henri VIDAL
- › Thérèse PICHON

 **la commission Finances, gestion et économies budgétaires, vie économique**

- › Marc VERNEY
- › Jean-Jacques CAPELLI
- › Pierre-André POIRIER
- › Virginie NOWAK
- › Bernard GODARD
- › Laurent MERIC

 **la commission Vie locale, associative et sportive**

- › Corinne RIGOLE
- › Stéphane LA ROCCA
- › Anne MASSOL
- › Henri VIDAL
- › Marguerite BATUT
- › Jean-Pierre LORRE

 **la commission Environnement, développement durable et transports**

- › Valérie FLORENT
- › Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
- › Jean AIPAR
- › Michel BASELGA
- › Nicole TOURTEL
- › Christine BARBIER

 **la Commission Culture**

- › François GINESTE
- › Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
- › Anne MASSOL
- › Nicole TOURTEL
- › Virginie NOWAK
- › Mathilde PREVEL

 **la commission Marchés**

- › Jean-Jacques CAPELLI

- Pierre-André POIRIER
- Bernard GODARD
- Marc VERNEY
- Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
- Marcel GUIDERDONI

Voici Mesdames et Messieurs la délibération que nous vous proposons de prendre. Avez-vous des commentaires ? Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC

Merci Monsieur le Maire. Simplement, effectivement, au nom du groupe je vous ai écrit la semaine dernière afin de permettre qu'un suppléant du groupe minoritaire puisse assister, au cas où le titulaire ne soit pas disponible, ou de la majorité parce que cela s'applique de la même manière...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Oui.

Laurent MERIC

... à la majorité. Cela ne s'appliquerait de la même manière à la majorité et à l'opposition. Donc, vous avez consulté la Préfecture qui vous indique que cela est impossible mais nous apprécions que vous y soyez favorable et nous voudrions vous dire que, dans toute règle, il y a la règle et l'esprit de la règle et que nous voyons d'une excellente manière le fait que, même si pour la Préfecture ce n'est pas possible, nous puissions, lorsque l'un d'entre nous ne peut pas être présent à la commission, donner une procuration ou une délégation - donnons le terme que nous voulons - de façon à ce que le groupe de la minorité pour lequel je m'exprime puisse être représenté dans chacune des commissions autant que faire se peut.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je vous propose de le faire dans la règle telle que nous l'édicte la Préfecture. Ensuite, peut-être que cela relève du règlement intérieur, à nous le voir dans les mois qui viennent...

Alain FILLOLA

Dans les jours...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Oui, dans les jours, dans les semaines qui viennent pour le mettre en place.

Laurent MERIC

Oui, de manière à ce que nous ne soyons pas empêchés d'assister aux commissions...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

J'ai bien compris, c'est une règle, comme vous l'avez dit, qui s'applique à tous les élus et que je trouvais logique. C'était une bonne idée.

Laurent MERIC

Très bien, impeccable.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Nous verrons comment l'adapter au niveau du règlement intérieur mais il fallait que la délibération soit conforme à ce que dit la Préfecture. Je vous propose donc de passer au vote.

Mathilde PREVEL

Oui moi j'avais une remarque aussi...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Oh pardon.

Mathilde PREVEL

J'aurais aimé avoir des garanties concernant la tenue des commissions en termes d'horaire et de jour. Faire en sorte que nous nous mettions d'accord sur les moments auxquels ont lieu ces commissions pour permettre au plus grand nombre d'être présents car nous avons tous des contraintes professionnelles et en journée ce n'est pas forcément facile. Je voudrais que l'on soit vigilant sur ce point.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Ne vous inquiétez pas, c'est valable aussi pour les élus de la majorité qui, pour la plupart, ont des activités professionnelles. Bien entendu, les horaires des commissions vous seront proposés de façon logique, après 18 h, 18 h 30. Après c'est à la discrétion des Présidents de commissions. Je vous encourage à le voir avec eux pour qu'effectivement les choses fonctionnent bien mais il n'y a pas de raison que les réunions se fassent en semaine à 9 h du matin. Là-dessus, soyez rassurée, les commissions municipales sont là pour fonctionner, elles sont là pour que vous puissiez évoquer en commission l'ordre du jour des Conseils Municipaux. C'est un échange d'informations, ces commissions fonctionneront comme elles ont toujours fonctionné auparavant.

Mathilde PREVEL

Merci.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité.** Je vous remercie.

5. Désignation des délégués représentant la commune de Balma au Conseil d'Administration de l'Association Pierre Ribet

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Le point suivant de l'ordre du jour est la désignation des délégués au conseil d'Administration de l'association « Pierre Ribet » qui est l'association qui concerne la maison des adultes handicapés vieillissants. Je vous propose de désigner 5 délégués pour siéger au sein de cette association, 5 élus :

- Véronique RODRIGUEZ
- Bernard GODARD
- Henri VIDAL
- Olivier GOURICHON
- Vincent TERRAIL-NOVES

Avez-vous des observations ?

Alain FILLOLA

Oui Monsieur le Maire. J'avais cru comprendre lors de la dernière réunion du Conseil Municipal que vous étiez disposé à réserver une place à un élu de la minorité ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Oui c'est vrai. J'avais demandé à un élu de la majorité de bien vouloir céder sa place à un élu de la minorité. Nous avons trouvé avec le groupe majoritaire assez étonnant l'attitude qui avait été la vôtre quant à la composition des commissions municipales, au dernier Conseil Municipal et je vous avais dit que j'avais demandé à un élu de la majorité, parce que c'était une requête logique, de laisser la place à un élu de l'opposition. Je peux le citer, c'était Monsieur VIDAL. Il m'a été difficile, à l'issue du Conseil Municipal, en voyant comment cela s'était passé pour désigner les candidats au sein des commissions, de maintenir cette décision. Je vous en avais d'ailleurs fait part parce que je l'avais retiré de l'ordre du jour par rapport à cela pour que nous ayons une discussion au sein de la majorité.

Le groupe majoritaire a jugé que l'attitude d'obstruction sur la composition des commissions qui avait été la vôtre a suscité une attitude d'incompréhension de la majorité municipale. Il était difficile de demander à Henri VIDAL de laisser sa place à l'opposition parce que c'est logique alors qu'il semblait

que vous aviez fait une part d'obstruction pour la composition des commissions lors du dernier Conseil Municipal. C'est la raison pour laquelle j'avais retiré ce point de l'ordre du jour, Monsieur FILLOLA.

Alain FILLOLA

Je suis stupéfait de votre discours et de la difficulté qui est la vôtre à le prononcer et à l'exprimer Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être plus clair et plus lapidaire. Il n'y a pas eu de notre part de position d'obstruction concernant les commissions. Nous avons fait une proposition reprenant la tradition dans les communes qui est de permettre à l'opposition d'être représentée dans les commissions et d'y être en capacité de pouvoir siéger de façon pérenne et donc de pouvoir se remplacer. On ne reprend pas le débat. Vous avez refusé la proposition qui était la nôtre, donc vous avez retiré de l'ordre du jour ce point là et aujourd'hui nous venons de trouver un accord qui satisfait tout le monde, sur notre proposition. C'est-à-dire que vous laissez la commission à 6 membres avec un membre de l'opposition mais vous êtes d'accord, et vous l'avez dit, pour que dans le règlement intérieur on mette un peu de souplesse dans la représentation des élus soit de la majorité soit de la minorité, de telle façon que l'on puisse remplacer les absents. Ce qui est le plus important, c'est d'être présent à toutes les réunions des commissions. Donc, en aucun cas cela n'était de l'obstruction. Il s'agissait simplement de trouver une solution qui nous permette de sortir par le haut et d'assurer correctement notre travail. Vous aviez dit que vous réserviez un poste à la minorité au Conseil d'administration de l'association « Pierre Ribet » et vous savez combien nous sommes attachés à cette institution, à cette association et à ce qui est en train de se faire, et le sens que cela a pour un certain nombre d'entre nous. Vous êtes en train d'expliquer avec beaucoup de difficulté - non, vous n'écoutez pas, vous êtes en train de discuter avec le DGS - que vous allez nous punir et que vous n'allez pas nous donner de place dans le conseil d'administration de l'association. Je trouve, Monsieur le Maire, que cela ne vous grandit pas, si je peux me permettre de vous le dire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci, je rappelle simplement que l'opposition ne siégeait pas au sein de ce conseil d'administration jusqu'à présent. Je pense que cela remet les choses à plat.

Alain FILLOLA

Non, cela ne les remet pas à plat. Ce n'est pas le débat, pas du tout.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

De plus, je désignerai dans les jours qui viennent des balmanais qui siégeront au sein de ce conseil d'administration.

Alain FILLOLA

Cela ne répond pas à la question. Ce que nous vous demandons, c'est qu'il y ait un élu de la minorité qui siège.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Monsieur FILLOLA, un certain nombre de vos anciens collègues de la majorité municipale m'ont sollicité pour faire partie de l'association Pierre Ribet, parce que cela leur tient aussi très à cœur, à titre personnel et à titre politique. Je répondrai très probablement favorablement à leur demande. Donc, le conseil d'administration de l'association Pierre Ribet sera ouvert aux balmanais et je dirai, de toutes tendances, y compris aux anciens élus de la majorité. Mais voilà aujourd'hui les choses sont comme elles sont. Je rappelais simplement que, par le passé, nous ne siégeons pas au sein de ce conseil d'administration.

Mathilde PREVEL

Pour ma part, je pense qu'on ne peut pas invoquer le maintien de l'iso solution. Parce qu'en l'occurrence, dans le précédent mandat, il y avait trois sièges alloués à l'opposition. Aujourd'hui vous êtes passés à un siège et il faut se battre pour avoir droit à un suppléant. L'argument de l'iso solution n'est pas valable. Je crois qu'il faut dialoguer intelligemment et entendre les arguments des uns et des autres.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Oui mais l'intelligence n'est pas que d'une côté Madame PREVEL. Il y aura, je vous le dis, dans les semaines à venir, la désignation de délégués supplémentaires au sein du conseil d'administration et

donc, moi, je suis prêt, comme je l'ai indiqué à nommer des personnes qui pourront nous être conseillées par vos soins ou par d'autres pour faire partie de ce conseil d'administration et des personnes qui connaissent très bien le dossier et le sujet.

Alain FILLOLA

Nous prenons acte, Monsieur le Maire, de votre refus de laisser une place au conseil d'administration de cette association aux élus de la minorité de la ville de Balma.
C'est votre responsabilité et vous l'assumez.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

De toute façon, cette association a une durée de vie limitée puisque son rôle est d'arriver à l'achèvement de la résidence.

Alain FILLOLA

Pas du tout. Absolument pas.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je le tiens du Président..

Alain FILLOLA

Absolument pas.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

... que j'ai rencontré il y a quelques jours et j'ai eu l'information de sa part à ce sujet. Après il y aura une autre commission qui sera créée par la suite au moment de l'exploitation.

Alain FILLOLA

Je vous appelle à beaucoup de prudence dans ce genre de négociation. En aucun cas il n'était prévu que cette association ait une durée de vie limitée. Cette association fonctionnera et devrait fonctionner sur le même modèle et dans le même esprit que l'association Marie Lehmann aujourd'hui.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je sais. Nous pouvons en parler de Marie Lehmann parce que je suis en train de regarder ce dossier et ce sera un sujet qui arrivera sur la table assez rapidement pour la composition du conseil d'administration.

Je vous propose de passer au vote au sujet du conseil d'administration de l'association Pierre Ribet. Y a-t-il des votes contre ? L'opposition. Y a-t-il des abstentions ? C'est approuvé à la majorité, je vous remercie. Mesdames et Messieurs, avant de clôturer le Conseil Municipal et de passer la parole à la salle, je voudrais vous donner une information : cet après-midi, nous avons été appelés par la Police Municipale à 15 h 40 pour l'installation de gens du voyage sur le parc de Lagarde, installation sauvage. J'ai immédiatement demandé à tous les adjoints qui étaient en réunion, de prendre leurs véhicules et d'aller bloquer l'accès du parc de Lagarde aux caravanes et aux véhicules, ce qui a été fait immédiatement. Nous nous sommes mis en travers du passage pour essayer de trouver un terrain d'entente avec la communauté évangélique et des règles de bonne pratique pour leur accueil. Il n'y a pas de terrain d'accueil de grand passage dans notre agglomération toulousaine. J'ai donc décidé avec eux et en bonne intelligence, de leur proposer un autre site sur Balma que nous sommes allés visiter avec la Police Municipale et le Pasteur. Le site ne leur a pas convenu pour des raisons pratiques. Je les recevrai demain à 14 heures pour signer avec eux une convention et d'ores et déjà, nous avons engagé, avec la Préfecture, la procédure classique d'expulsion puisqu'ils souhaitent s'installer durant une quinzaine de jours et leur ai indiqué que c'était un peu long étant donné les manifestations qui vont avoir lieu au Parc de Lagarde prochainement. Dans une relation tout à fait intelligente, nous avons réussi à infléchir leur position à ce sujet. Ça s'est passé en bonne intelligence, la négociation a duré une bonne heure et demie ; ce sont des gens qui sont responsables et je pense que les choses se passeront bien. Bien sûr, si vous voyez la moindre dérive de quelque nature que ce soit, je vous appelle à nous tenir informés à faire remonter l'information pour que nous puissions repartir et faire de la pédagogie et de la prévention comme nous avons fait tout cet après-midi. Il y a 200 caravanes qui sont installées aux Argoulets, il y en a certainement d'autres dans la Métropole mais c'est bien plus que 200 caravanes qui sont aujourd'hui dans la Métropole. Le flot passant aujourd'hui est évalué par les services de la Préfecture autour de 350 / 400 qui sont de passage. Nous travaillerons à sécuriser

les accès du Parc de Lagarde pour éviter que cette situation ne se renouvelle. Je voulais vous en donner l'information. Les forces de Gendarmerie sont passées relever les identités et les plaques d'immatriculation comme c'est de coutume toute à l'heure et puis, je me rendrai sur place, avec les élus, pour voir comment les choses de passent et comment la situation évolue.

Alain FILLOLA

Monsieur le Maire, vous avez utilisé à plusieurs reprises le mot intelligence dans cette affaire. Moi je parlerais plus d'humanité sur la question de l'accueil des gens du voyage. C'est un problème qui est récurrent, dans nos agglomérations et pas seulement sur la nôtre. C'est pour cela qu'une loi a été votée qui fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de se doter d'une aire d'accueil pour accueillir les gens du voyage. C'est ce que nous avons fait nous à Balma dès que la loi a été votée à la fin des années 1990 et nous n'avons pas de problèmes majeurs, si ce n'est que régulièrement, des occupations sauvages et illégales, illicites en tout cas et nous l'avons chaque année. Vous ne portez donc aucune responsabilité dans cette affaire. Je vous le dis très clairement. Nous en avons l'an dernier au mois d'août sur le terrain appartenant à Monsieur RIVIERE et nous les avons à peu près régulièrement. La solution à apporter est de créer des aires de grand passage car la loi fait aussi obligation aux grandes collectivités, de créer des aires de grand passage. Vous vous êtes, je vous le rappelle, fortement opposé à créer une aire de grand passage sur les terrains de la ville de Toulouse, après le quartier de Montredon à proximité de l'A 68. Vous en avez fait un argument électoral, en disant que cela allait porter atteinte et perturber notre commune. Or, il faut réaliser cette aire de grand passage. D'ailleurs il faut en faire 2 sur l'agglomération toulousaine. Il ne suffit pas de dire : « je ne la veux pas, pas chez moi et pas à proximité de chez moi, je la veux chez les autres et le plus loin possible, pour résoudre le problème. Il faut que les élus prennent leurs responsabilités et les assument. Quoiqu'ils puissent leur en coûter. Il avait été décidé par la ville de Toulouse de proposer un terrain qui se trouve au-delà de la zone d'activités de Montredon, qui est loin de Balma. Ce projet a été contesté, bien évidemment, par un certain nombre de riverains et on les comprend, c'est humain. Mais, néanmoins, ce projet avançait et les études étaient en cours. Vous vous êtes positionnés parmi les rares élus de droite, totalement opposés à ce projet et vous l'avez développé, vous l'avez écrit.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Bien sûr.

Alain FILLOLA

Et cela a fait l'objet d'un certain nombre de débats et vous avez développé une position d'hostilité et le nouveau Président de la Métropole toulousaine, parmi ses toutes premières mesures, a été d'annuler ce projet. Je le regrette car je pense que, si on arrivait à installer dans la Métropole toulousaine, une voire deux aires d'accueil de grand passage, nous ne serions pas confrontés à ces problèmes là comme nous le sommes, de façon régulière, chaque année, dès que les beaux jours arrivent et notamment par les gens du voyage qui vont en pèlerinage. Je voudrais rappeler simplement que les gens du voyage - je ne fais pas partie des gens qui sont naïfs par rapport à un certain nombre dans la vie de notre société - sont pour l'immense majorité d'entre eux des concitoyens français qui votent, qui ont le droit de vote, qui ont le droit d'exister, qui sont une communauté avec des modes de vie différents des nôtres. Il faut que la République leur permette, et cela permet de régler beaucoup de problème, de vivre avec leur mode de vie et donc d'abord une aire d'accueil. Nous l'avons faite à Balma. Deuxièmement, une voire deux aires d'accueil de grand passage sur la Métropole Toulousaine. Il y en avait une qui était en cours, vous et vos amis politiques. Vous avez décidé de l'annuler, je le regrette profondément.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur.

Alain FILLOLA

Car si nous arrivions à les installer, nous ne serions pas confrontés à ces problèmes aujourd'hui.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je vous réponds tout de suite parce que c'est un sujet que j'ai évoqué avec eux et vous connaissez très bien le sujet. Je suis étonné que vous ne soyez pas au courant du fait que ces communautés là ne veulent pas forcément être mélangées avec les autres, et bien oui mais écoutez la communauté évangélique.

Alain FILLOLA

Je n'ai pas parlé de cela. J'ai parlé de passage.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

S'il vous plait. La communauté évangélique que nous accueillons aujourd'hui ne voulait absolument pas aller s'installer avec les 200 caravanes des Argoulets et pourtant il y avait la place. Ils ne veulent pas être ensemble. Et l'aire de grand passage, c'est bien joli, d'abord, vous aviez proposé de l'installer au milieu d'une zone d'activité industrielle et puis à proximité d'habitations et les riverains n'en veulent pas. Nous avons les gens du voyage pendant une semaine à 15 jours ou une semaine, mais avec une aire de grand passage, les riverains les auraient pendant 6 mois de mai à octobre, et c'est cela qui pose véritablement problème. Ils ne veulent pas être mélangés et cette aire de grand passage est une aire permanente de mai à octobre. Nous avons évoqué ce sujet tout à l'heure avec eux et ils n'étaient pas favorables du tout à aller sur une aire avec d'autres. C'est un fait, et rien ne dit que l'aire d'accueil de grand passage existant ou pas, les gens du voyage s'y seraient installés. J'ai été heureux que Monsieur MOUDENC prenne la décision très rapidement de l'annuler car c'était un de nos engagements de campagne et je suis heureux que nous l'ayons tenu. Nous avons là une proximité directe avec eux, vous avez parlé toute à l'heure d'humanisme, effectivement c'est de l'humain. Nous sommes allés les rencontrer. Ils ont des enfants, ce sont des gens sérieux. Je préfère cette relation là et avoir un contact direct. Je leur ai dit que nous avons placé nos véhicules en travers de la route parce que je n'avais pas accepté qu'ils viennent sans prévenir le Maire de leur venue et de leur installation. En réalité, grâce à la négociation et grâce au fait que nous y soyons allés immédiatement, nous avons permis de les déplacer dans un coin du parc de Lagarde alors qu'ils avaient déjà commencé à s'installer sur toute la partie gauche y compris sur les terrains de sport sur lesquels pratiquent les enfants. De façon tout à fait intelligente et humaine, nous sommes arrivés à les cantonner, avec respect, dans une zone déterminée en concertation avec eux et je crois que c'est tant mieux. Reste maintenant à observer et à vérifier que les choses se passent bien dans les jours qui viennent mais il n'y a pas de raison que cela se passe mal. Voilà Mesdames et Messieurs ce que je voulais vous dire à ce sujet. Je clos la séance du Conseil Municipal et passe la parole à la salle.

Fin de la séance à 19 h 20

Annexe au procès-verbal

Projets de délibérations soumis au vote du Conseil Municipal

POINT 1

Objet : Modification du secteur scolaire lié à l'ouverture du groupe scolaire José CABANIS

En vertu de l'article L212-7 du Code de l'éducation, le Conseil municipal détermine le ressort de chaque école de la commune.

Vu la répartition géographique des effectifs scolaires sur la commune et afin de prendre en compte l'ouverture du quatrième groupe scolaire José Cabanis, Monsieur le Maire propose de modifier l'affectation des rues dont les noms suivent :

☐ jusqu'à présent affectées au secteur du groupe scolaire **Marie Laurencin**, vers le secteur scolaire du groupe scolaire José Cabanis :

- **Quartier du Bicentenaire :**
 - avenue du Bicentenaire
 - rue de la Convention
 - rue des Droits de l'Homme
 - rue des États généraux
 - rue de Jemmapes
 - rue du Jeu de Paumes
 - rue Rouget de l'Isle
 - passage du Quatorze Juillet
 - rue de la République
 - rue de Valmy ;
- **Quartier Balma Gramont :**
 - route de Gauré
 - route de Lavaur
 - rue de la Pépinière ;

☐ jusqu'à présent affectées au secteur du groupe scolaire **Gaston Bonheur**, vers le secteur scolaire du groupe scolaire José Cabanis :

- **Quartier Balma Gramont :**
 - rue André Citroën
 - rue des Frères Peugeot
 - avenue Prat Gimont
 - rue Louis Renault
 - rue de la Tuilerie
 - avenue Georges Pompidou.

Ces changements seront effectifs à la condition que le groupe scolaire José Cabanis soit livré à la date prévue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification du secteur scolaire ci-dessus présentée.

POINT 2

Objet : Modification de l'horaire de fermeture des accueils périscolaires

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier l'horaire de fermeture des accueils périscolaires de 19 h 00 à 18 h 30 à compter du 1^{er} septembre 2014.

Cette proposition qui s'appliquera également au groupe scolaire José Cabanis fait suite à une analyse des effectifs d'enfants présents dans les écoles de 18 h 30 à 19 h 00. Elle s'inscrit également dans une démarche d'harmonisation des horaires de l'ensemble des services enfance et jeunesse de la commune (crèche et accueils de loisirs).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment de conclure un avenant avec l'Association pour la Vie Scolaire Balmanaise (AVSB) en charge de la gestion du temps périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette modification d'horaire de fermeture des écoles.

POINT 3

Objet : Modification de l'horaire de fermeture des Accueils de Loisirs sans hébergement (ALSH)

Dans la logique et en cohérence avec la délibération relative à l'horaire de fermeture des écoles, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement afin de modifier les horaires de fermeture de 19 H 00 à 18 H 30, à compter du 1^{er} septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification du règlement intérieur telle qu'exposée ci-dessus.

POINT 4

Objet : Constitution des Commissions Municipales

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de constituer des commissions municipales composées exclusivement de conseillers municipaux.

Par conséquent, il propose, dans un premier temps, au Conseil Municipal de créer les 8 commissions municipales suivantes, qui comprendront au plus 6 membres :

1. Commission « **Enfance, vie scolaire, jeunesse, animation** »
2. Commission « **Cadre et qualité de vie, travaux, urbanisme** »
3. Commission « **Action sociale, solidarité, logement, séniors et handicap** »
4. Commission « **Finances, gestion et économies budgétaires, vie économique** »
5. Commission « **Marchés** »
6. Commission « **Vie locale, associative et sportive** »
7. Commission « **Environnement, développement durable et transports** »
8. Commission « **Culture** ».

Il précise que le mode de désignation des membres est le principe de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il propose ensuite de procéder à la désignation des membres des commissions comme suit :

Commission Enfance, vie scolaire, jeunesse, animation

> *

Cadre et qualité de vie, travaux, urbanisme

> *

Action sociale, solidarité, logement, séniors et handicap

> *

Finances, gestion et économies budgétaires, vie économique

> *

Commission Marchés

> *

Vie locale, associative et sportive

> *

Environnement, développement durable et transports

> *

Commission Culture

> *

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

- › la création des 8 commissions municipales de 6 membres maximum chacune ainsi que leurs dénominations comme ci-dessus exposé,
- › la composition des commissions telle qu'elle résulte du scrutin organisé à cet effet.

POINT 5

**Objet : Conseil d'Administration de l'association « Pierre Ribet » :
Désignation de délégués**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein de divers Conseils d'Administrations. Il propose à cet effet de désigner cinq délégués de la commune qui siégeront à

l'association Pierre Ribet.

L'élection organisée à cet effet donne le résultat suivant :

5 délégués

*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette désignation dont les résultats seront transmis à Monsieur le Préfet et à **l'association Pierre Ribet.**